



Déclaration liminaire de la FSU au CHSCTD 40 du 12 décembre 2019

Monsieur le Président du CHSCTD

Mesdames et messieurs les membres élus et experts du CHSCTD des Landes,

Les membres FSU du CHSCTD ont longuement réfléchi à l'opportunité de leur présence ce jour dans cette instance en raison du conflit social en cours sur les retraites.

Monsieur le DASEN vous pourrez nous dire que le sujet des retraites n'a pas de rapport avec cette instance. Au contraire, il est en plein au cœur du sujet. Ne pas siéger reviendrait à repousser la première séance de l'année scolaire à la première réunion de l'année civile. Notre calendrier actuel a eu du mal à trouver sa place au milieu de rendez-vous toujours plus urgents les uns que les autres. C'est pourquoi nous avons choisi d'être là aujourd'hui, malgré le mouvement social en cours.

Le projet de retraite qui s'annonce se veut égalitaire public – privé. Il l'est peut-être pour certains mais pas comme nous le souhaitons. Sur le plan financier, c'est une catastrophe. Même si les collègues doutaient que les salaires des enseignants n'étaient pas à la hauteur de la charge de travail demandé, les discours des uns et des autres n'en font plus mystère. La future base du calcul des retraites à points sur le salaire moyen durant l'intégralité des carrières sera bien évidemment largement inférieur au salaire moyen sur les 6 derniers mois comme actuellement. L'intégration des primes ou heures supplémentaires ne rattrapera jamais la perte de pouvoir d'achat dont ont été victimes les fonctionnaires et plus particulièrement les personnels de l'Éducation Nationale depuis les 40 dernières années. Pour nous faire gagner plus, il est prévu de nous faire travailler plus. Cette idée bien saugrenue ne peut venir que de personnes qui ne connaissent pas le travail des personnels de l'Éducation Nationale ni leur attachement à un service public de qualité.

Il est question d'utiliser pour cela les vacances scolaires, déjà pour la formation. Penser que les enseignants ne font rien durant les périodes de vacances scolaires ne correspond pas à la réalité. Leur travail ne se limite pas au temps de présence devant les élèves qu'il soit de 26, 18 ou 15 heures par semaine : préparation des cours, corrections des travaux des élèves, constructions de projets trouvent toute leur place pendant leurs congés.

Concernant la formation, au fil des années, elle a été considérablement diminuée et dégradée. La formation à distance limite indéniablement les échanges dont les personnels ont tant besoin. Son accès est rendu difficile pour certains. Mais aussi, plus récemment, la formation devient injonction pédagogique avec des méthodes imposées. Tout ceci peut-il contribuer à améliorer nos métiers et donc la qualité d'accueil dans nos établissements?

Bien-sûr que non, et beaucoup de personnels souffrent de ne pouvoir exercer leur métier dans des conditions leur permettant d'offrir un accueil de qualité. L'actualité nous démontre malheureusement de plus en plus cette sombre réalité.

Les conditions de travail se dégradent en classe. Les GT d'analyse des fiches SST le montrent bien. Les incidents avec des élèves à comportements « inappropriés » se multiplient. La politique de l'école inclusive, même si elle se veut volontariste et égalitaire, ne peut se poursuivre de la sorte sans tenir compte de l'impact sur les conditions de travail de tous les personnels, enseignants, ATSEMs ou AESHs.

Depuis des années, la FSU réclamait la tenue de groupes de travail :

- sur les conséquences par rapport aux conditions de travail des personnels, de l'accueil de ces élèves à fortes difficultés de comportement. Plus récemment, la FSU a demandé l'accompagnement par le CHSCTD de la mise en place des PIALs, comme prévu dans ses missions (accompagnement des réformes)
- sur les conditions de travail et plus particulièrement sur la charge de travail des directeurs d'école.

Pour cette dernière thématique, l'actualité du début de l'année avec le suicide de notre collègue directrice d'école a prouvé la légitimité de la demande de la FSU. Malheureusement, le GT a été reporté à des dates ultérieures. C'est pourtant depuis le vécu sur le terrain que les problématiques principales peuvent être mises en valeur et remontées vers le Ministère afin d'y trouver des solutions et non le contraire. La FSU demande que ce groupe de travail se mette en place sans délai. Là aussi les remontées de fiches SST montrent l'urgence d'analyser les situations préoccupantes afin de faire des propositions d'évolution dans l'intérêt de tout le monde. Et nombreux sont les collègues directeurs qui nous expriment leur souffrance sans pour cela envoyer des fiches RSST.

Le GT d'analyse des fiches a mis en évidence une thématique déjà abordée au sein de notre CHSCT, il s'agit des conditions de travail des personnels remplaçant dans le 1^{er} degré. Par le passé, une visite inversée sur cette thématique avait été organisée le 15 juin 2016, il y a déjà 3 ans. Des difficultés persistent avec notamment celle de couvrir la totalité de notre département XL avec les moyens existants, sans infliger des répercussions douloureuses sur la santé de certains. Il est donc nécessaire de revoir rapidement cette question pour y remédier et rétablir des conditions de travail sans risque prévisible.

L'année scolaire dernière, nous avons eu un grand débat suite à une visite du CHSCTD avec pour thématique les risques industriels. La FSU avait demandé à poursuivre cette réflexion. Un groupe de travail a été mis en place. Là encore, les travaux de notre CHSCT collent à l'actualité à moins que ce ne soit le contraire.

Quant à la 3^{ème} thématique retenue autour des conséquences de l'accueil de ces élèves à comportements inappropriés sur les conditions de travail des personnels, la première réunion du groupe de travail est programmée. La FSU espère que l'actualité ne colle pas à cette dernière thématique.

La FSU exprime toujours :

- ses difficultés liées à l'envoi tardif des convocations pour les différentes réunions du CHSCTD
- sa désapprobation de la suppression des CHSCT dans leurs configurations actuelles.
- son inquiétude :
 - sur le futur des conditions de travail des personnels dans notre département
 - sur la pérennité des travaux engagés dans les différentes thématiques évoquées précédemment, notamment le prolongement au 2nd degré de la thématique autour des conséquences de l'accueil de ces élèves à fortes difficultés de comportement sur les conditions de travail des personnels.